

ASSISTANCE A LA REDACTION DU MANEX



MANEX

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de rédiger son Manuel d'Exploitation
Nécessaire pour l'exercice de prise de vue professionnel et procéder à l'ensemble des obligations déclaratives liées à l'activité d'exploitant.

A l'issu de la formation, le stagiaire aura obtenus divers documents de type :
MANEX d'Exploitation
CERFA 12546*01
Déclaration d'activité sur Alpha Tango

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant exercer une activité particulière de prises de vues aériennes et qui doit rédiger un MANEX

VALIDATION DU STAGE

Formation non diplômante. Remise d'une attestation de validation des compétences acquises lors du stage.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est validée au moment de la réception du bon de commande.

PRÉREQUIS

Posséder le CATT ou le CATS
Aisance avec l'outil informatique
Avoir identifié son domaine d'activité, ses particularités
Savoir quels drones utilisés

LIEU

EN nos locaux ou en classe virtuelle

EFFECTIF

6 élèves maximum par instructeur.

DURÉE

7 heures réparties sur 1 jour

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théorique

ÉVALUATION ET SUIVI PÉDAGOGIQUE

- Évaluation de la satisfaction : à l'issue de la formation, l'instructeur procédera à l'évaluation qualitative de la journée avec les stagiaires. Un questionnaire sera à compléter par le stagiaire afin de mesurer leur satisfaction.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Présentation sur vidéoprojecteur.
Un ordinateur par participant pour réaliser le travail
Le stagiaire doit amener son drone et ses attestations de formation
Il sera également demandé le livret de progression et le CATT

ACCESSIBILITÉS

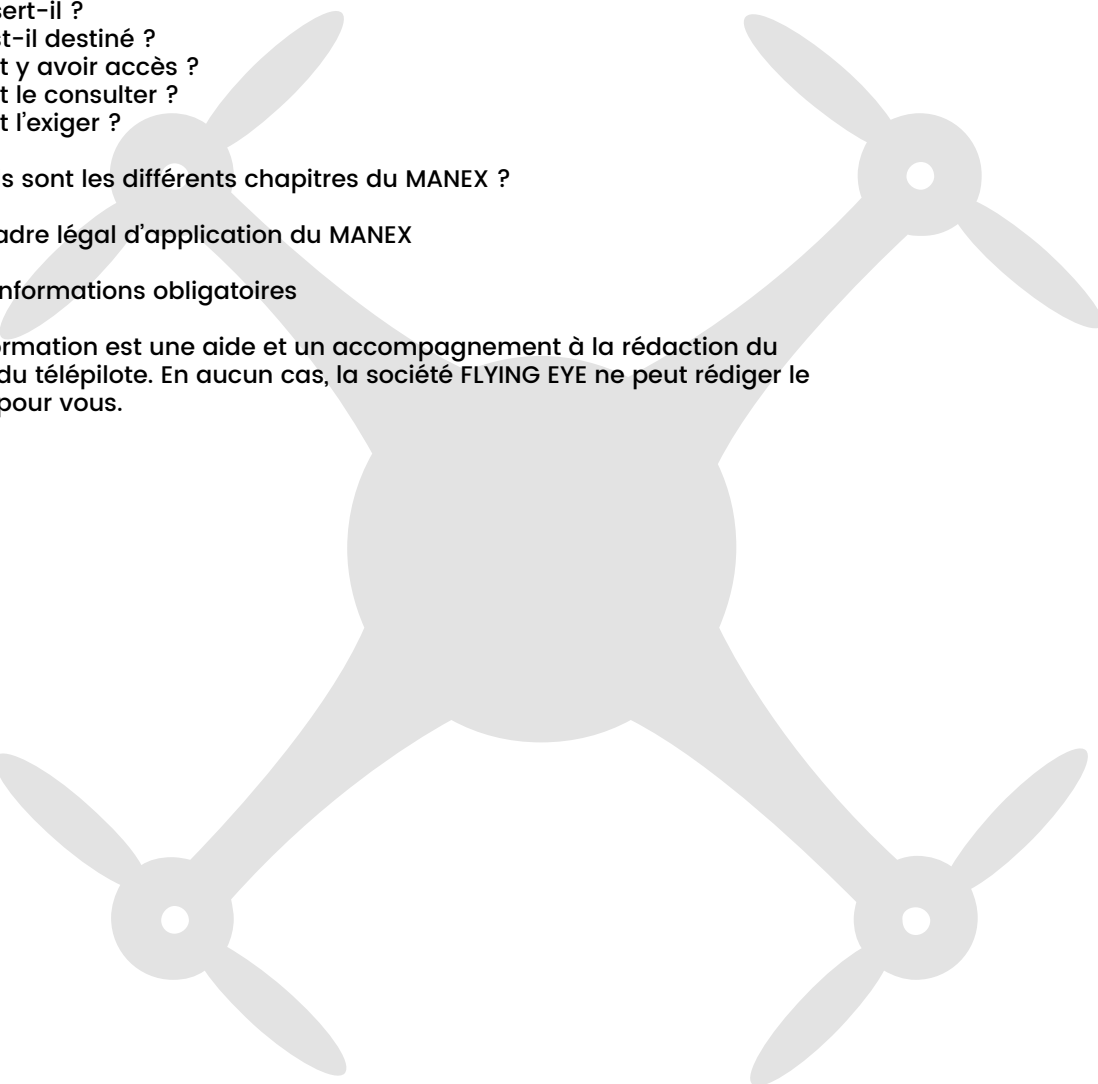
Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Un questionnaire envoyé en amont de la formation invite les participants à nous contacter s'ils ont besoins d'aménagements spécifiques en lien avec leur situation de handicap. Nous nous employons à rechercher, avec les personnes concernées, les moyens de compensation qui leur seront adaptés.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Jour 1

- Identification de l'activité du télépilote
- Définition du MANEX :
A quoi sert-il ?
A qui est-il destiné ?
Qui peut y avoir accès ?
Qui peut le consulter ?
Qui peut l'exiger ?
- Quels sont les différents chapitres du MANEX ?
- Le cadre légal d'application du MANEX
- Les informations obligatoires

Cette formation est une aide et un accompagnement à la rédaction du MANEX du télépilote. En aucun cas, la société FLYING EYE ne peut rédiger le MANEX pour vous.



CE PLAN DE FORMATION PEUT ÊTRE MODIFIÉ POUR ÊTRE ADAPTÉ À L'ÉVOLUTION DE L'ÉLÈVE.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET FORMATION

Marlène ALSAT

marlene.alsat@flyingeye.fr

04 89 37 41 84

V2 du 03/06/2024



FLYING EYE SAS au capital de 30.000,00 € – RCS Grasse 850 492 570

Siège social : Green Side
Bat B1
400 avenue Roumanille
06410 BIOT
SOPHIA ANTIPOLIS

«Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93060860506
auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte
d'Azur »